

COMMUNE de SAINT ETIENNE de TINÉE

Département des ALPES MARITIMES

ADJUDICATION

des

MONTAGNES PASTORALES

L'Adjudication de la Montagne Pastorale dénommée ci-dessous aura lieu à la Mairie de Saint Etienne de Tinée selon un marché de gré à gré.

La convention sera conclue en application de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2016, pour une durée de 5 années, à partir du 1er juin 2023, pour les pâturages de :

Montagne	Superficie utilisée	Prix minimum/ Mise à prix An/ha
PLESTE ET BALET (Secteur de SALSO)	1 2 8 X 6	€ 7 6 8 €

Les candidats devront être détenteur d'une autorisation préalable d'exploiter.

La soumission est à retirer en mairie remise des offres le 28 février 2023

Le Maire,

Colette FABRON.